

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADE-SUR-GARONNE
Séance du 14 Novembre 2023

Le mardi 14.11.2023, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique, Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, Mme BRIEZ Dominique, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, Mme MANZON Sabine, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia, Mme VIDAL Aurélie, Mme LOUGE Monique.

Représentés : M. VIDONI-PERIN Thierry (par M. CAUBET), Mme TAURINES Anna (par Mme IBRES), Mme AUREL Josie (par M. DELMAS), Mme D'ANNUNZIO Monique, (par Mme MOREL CAYE), M. XILLO Michel (par Mme MERLO SERVENTI), Mme GARCIA Hélène (par M. MONBRUN).

Absents : M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : Mme LOUGE Monique.

Délibération n° 94-2023.

Sobriété énergétique / poursuite de l'engagement EcoWatt.

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures en faveur de la sobriété énergétique, M. le Maire rappelle que, par délibération en date du 15.11.2022, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la Ville de Grenade à la Charte d'engagement EcoWatt.

Il rappelle que le dispositif EcoWatt est porté par RTE (Réseau de Transport d'Electricité) et l'ADEME. Ce dispositif permet aux particuliers, entreprises et acteurs publics d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer au bon approvisionnement de tous en électricité. En tant que gestionnaires d'équipements publics, en tant qu'employeur, et du fait de sa proximité avec les habitants du territoire, la commune est un relais important pour permettre le déploiement de bonnes pratiques. En signant cette Charte, la commune s'est engagée à porter une démarche structurelle d'économie d'énergie, à diminuer son impact énergétique en cas de signal d'alerte « EcoWatt » orange ou rouge, à mener des actions de sensibilisation et de formation en tant qu'acteur public et en tant qu'employeur.

L'hiver 2022 a montré que la mobilisation des Français, des entreprises, des collectivités et des acteurs publics avait un véritable impact sur la consommation d'électricité française permettant d'éviter d'éventuelles coupures. A l'approche de l'hiver 2023, RTE souhaite offrir à ses partenaires la possibilité de réaffirmer leur engagement en s'associant au « MANIFESTE » dont le texte est ci-annexé.

Entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

- approuve le « Manifeste » proposé par RTE,
- autorise l'autorité territoriale à le mettre en œuvre,
- décide de publier ce Manifeste sur les différents supports de communication de la Ville.

Le Secrétaire,
Monique LOUGE



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul DELMAS,



MANIFESTE

L'hiver 2022 a montré que la mobilisation des Français, des entreprises, des collectivités et des acteurs publics avait un véritable impact sur la consommation d'électricité française permettant d'éviter d'éventuelles coupures. Si l'hiver prochain se présente mieux en termes de production d'électricité, le risque demeure en cas de longue vague de froid et impose de rester vigilant. Les gestes d'économie et de décalage des consommations doivent se poursuivre dans la durée.

C'est pourquoi les partenaires d'EcoWatt poursuivent leurs engagements en faveur de la maîtrise de la consommation d'électricité l'hiver prochain.

Désormais, cette capacité collective à agir peut également être mise au service du climat. Si notre système électrique émet déjà très peu de CO2, nous pouvons aller encore plus loin.

Ainsi, outre sa fonction d'alerte, la nouvelle version d'EcoWatt indique les heures durant lesquelles la France peut totalement couvrir ses besoins en électricité à partir d'une production d'électricité française 100% décarbonée.

Décaler ou programmer notre consommation d'électricité pendant ces heures, est un nouveau réflexe à adopter : par exemple, en programmant la recharge d'une flotte de voitures électriques.

C'est en adoptant ces nouveaux gestes concrets, au quotidien, pour consommer au meilleur moment que nous contribuerons à la transition énergétique et à la lutte contre le dérèglement climatique. C'est un défi collectif qui nous oblige.

Le Secrétaire,
Monique LOUGE



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul DELMAS,

